Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 69 (1924)
Heft: 4

Artikel: Pourquoi la mitrailleuse légère devient-elle une arme du fusilier?
Autor: Masson, R.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-340796

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pourquoi la mitrailleuse légère devient-elle une arme du fusilier?

I.

Depuis quelques années, d'un service à l'autre, le fusilier a assisté et assiste à des changements successifs dans la manœuvre formelle et tactique de son unité, la compagnie. Il n'est peut-être pas inutile d'essayer de définir cette évolution. L'infanterie de 1915 a vu d'un œil distrait se former la compagnie-mitrailleurs de régiment. Cette compagnie à 4, puis à 6 pièces, dépendant directement du cdt. de régiment, avait des tâches déterminées dans un cadre relativement grand, et le fusilier la connaissait davantage par le caractère original et nouveau que lui donnait la colonne de ses voiturettes à un cheval, que par la collaboration, comme armes liées, sur le terrain. La fabrication intense de nouvelles mitrailleuses, de même que l'appoint fourni par les recrues formées comme mitrailleurs pendant leur service d'instruction, permit de doter chaque bataillon d'infanterie d'une cp. mitr., dotation qui fut virtuellement effectuée en 1917. Les périodes de service de 1917 et 1918 donnèrent aux unités de mitr. l'occasion de travailler tactiquement dans leur nouveau cadre. Le fusilier apprit à connaître de plus près son nouveau collaborateur. On vanta beaucoup l'arme « redoutable » qui devait être pour l'infanterie un grand appui de feu, mais le fusilier ne s'émut pas beaucoup et considéra toujours le mitrailleur comme un « spécialiste » dont la spécialité consistait surtout à porter un matériel beaucoup plus lourd que le sien. Ainsi donc la cp. mitr., cinquième unité du bataillon, se « juxtaposa » en quelque sorte aux cp. inf. sans que leur collaboration revêtît le caractère d'une grande intimité. Ce qui explique en partie pourquoi l'introduction des mitrailleuses (lourdes) n'influença pas, dès le début, les formations de l'infanterie.

Dès la reprise annuelle des cours de répétition, la cp. inf. dut se plier à l'exigence des nouveaux procédés de combat. Or, par quoi était influencée cette nouvelle tactique, puisqu'aussi bien aucune « nouvelle arme » ne justifiait cette évolution ? Courageusement, cadres et troupe se mirent au travail. Armées d'une nouvelle terminologie, à défaut d'une arme nouvelle, nos sections s'adaptèrent à la manœuvre par groupes de combat. Nous verrons plus loin dans quelle mesure nos procédés de combat actuels peuvent se prévaloir de la conception française qui ne considère plus la cp. comme une unité se composant de « fusils », mais d'un certain nombre d'armes à tir automatique. Cette conception, nous la retrouvons dans la manœuvre de nos petites unités. Enfin, en 1923, deux bataillons, le 85e de la 6e division et le 14e de la 2e division, ont fait leur cours de répétition à Walenstadt, armés du fusil-mitrailleur. Le but de ces essais était la mise au point technique et tactique d'une arme appelée à « faire partie de la section d'infanterie », par conséquent à devenir une arme du fusilier. En résumé, nous constatons donc ceci : l'arme automatique (lourde), après avoir été organisée en groupes attelés à 3 cp. comme puissante réserve de feu de la division, pénètre dans le cadre du régiment, puis du bataillon. Enfin, sous forme du « fusil-mitrailleur », elle arme le fusilier.

De ce qui précède nous voudrions dégager cette double affirmation :

1° L'arme automatique, à tous les échelons, de l'unité de troupe à l'unité d'armée, domine la question de la puissance de feu de l'infanterie.

2° Cette évolution procède d'une loi générale.

II.

L'étude du développement technique de l'arme à feu (mousquet, fusil à pierre, fusil), de ses débuts jusqu'à nos jours montre que cette technique a toujours influencé la tactique d'une façon constante et déterminée. En d'autres termes, toute amélioration apportée à l'arme (charge, balle, rayure,

d'où vitesse, force, distance et précision) a eu sa répercussion sur les conditions matérielles et formelles du combat.

Les clichés du langage militaire veulent qu'on appelle la manœuvre élémentaire de l'infanterie : combinaison de deux éléments, le feu et le mouvement. Or, ce sont ces deux éléments qui ont été constamment influencés par les progrès réalisés dans l'armement. Et il ne s'agit pas de procédés de combat français ou allemands, mais de procédés généraux, puisque, dès le principe, les mêmes causes, quelle que soit l'armée, ont eu les mêmes effets. Les causes ? l'arme se perfectionne et le dernier perfectionnement est le tir automatique où la machine remplace l'homme dans le double sens de la puissance et de la précision. — Les effets ? les formations évoluent et la manœuvre, tout en étant régie par les mêmes principes, change d'aspect extérieur.

Durant les derniers cours de répétition, la troupe a vu dans les nouvelles formations, de même que dans la manœuvre par échelons, la synthèse des principes actuels. Et dans les critiques, on a fait l'oraison funèbre de l'ancienne formation-type, en disant d'ailleurs avec sérieux : « La longue ligne de tirailleurs de la section a vécu ! » Or la ligne de tirailleurs à petits intervalles permettant le développement frontal de la section d'infanterie entière, groupée sous le commandement d'un même chef, était la formation classique et admise dans tous les règlements, en 1914. Mais cette même ligne de tirailleurs, rigide et tactiquement indivisible, était la résultante de quelle transformation ? La décrire serait dépasser de beaucoup le cadre que nous nous sommes proposé. Aussi n'en rechercherons-nous que la simple esquisse dans le double but de démontrer, d'une part, le facteur constant qui a présidé à cette lente évolution et d'autre part la relation de cause à effet entre la technique et la tactique.

Pour limiter notre sujet, posons-nous deux questions :

a) Quelle est la raison de l'évolution des principes de combat de l'infanterie où s'affirme la prédominance de l'arme automatique ?

b) Cette arme automatique (fusil-mitrailleur) une fois introduite dans la cp. inf., que devient le fusil ?

A.

En 1914, le fusil est la seule arme de la cp. inf. Combattre, pour le fusilier, c'est tirer et attaquer (feu et mouvement). L'infanterie doit tirer de son arme le maximum de puissance de feu. D'où tendance à mettre le maximum de « fusils en ligne ». Ce tir demande à être « commandé », d'où la nécessité du groupement rigide : la ligne ou la chaîne de tirailleurs dans le cadre de la section qui est l'unité d'exécution des feux. La section se subdivise bien en groupes, mais la souplesse qu'elle acquiert par ce fractionnement est utilisée, en principe, pour la progression et non pour le feu. Techniquement, le chef de section ordonne les hausses, commande le tir, joue avec la gerbe de 50 fusils ; les sous-officiers transmettent les ordres, les réalisent et en contrôlent l'exécution. Le chef de groupe est un porte-voix doublé d'un contrôleur. Sa petite unité reste collée aux autres formant section et ne reçoit que très rarement des tâches tactiquement indépendantes. L'intervalle entre les hommes est de 1 à 2 pas. Il ne peut être réduit, à cause de la trop grande vulnérabilité des lignes denses ; il ne peut être augmenté à cause de la difficulté de commandement d'une section dont le front serait trop large. Nous constatons donc ceci :

L'exécution des feux a lieu dans le cadre de la section, parce que seul ce groupement de fusils lui assure suffisamment de « puissance ». Cette section, formation homogène, va donc agir par le feu, puis, si l'efficacité de son tir le lui permet, attaquer. Or, toute subdivision attaquant par le mouvement doit être appuyée par le feu d'une autre subdivision. Mais comme cette même section doit pouvoir, après son avance ou son bond, ouvrir le feu, avec la même puissance, il lui est impossible de laisser derrière elle des échelons de feu, fractions d'elle-même. Elle doit être appuyée par « une autre section ». On voit combien lourde est la manœuvre et combien compliquée l'ordonnance des feux.

L'arme automatique devait transformer peu à peu ces procédés de combat. Au début de la Grande guerre, l'infanterie ne dispose qu'occasionnellement de l'appui des mitrail-

leuses. Ces dernières sont « lourdes » et groupées en compagnies. En 1914, l'utilisation tactique de la mitrailleuse est assez peu connue, malgré les expériences positives de la Guerre russo-japonaise. La collaboration entre mitrailleurs et fusiliers est précaire en raison du petit nombre d'unités de mitrailleurs. Dès le début de la campagne de 1914, l'arme automatique va jouer un rôle de premier plan. Sa vitesse de tir et sa grande précision en font une arme redoutable. Sa gerbe, serrée, régulière, ne subissant pas comme celle de la section d'infanterie l'influence de la nervosité du tireur, fauche toute formation rigide et brise, à distances relativement grandes, toute attaque « en tirailleurs » faite suivant les règles tactiques de l'époque. Dans toutes les armées l'on se rendit compte de l'importance qu'il y avait à doter tous les corps de troupes de l'infanterie en unités de mitr. Pour l'armée française, par exemple, le nombre des pièces passe, pendant la guerre, de 6 à 48 par régiment.

L'arme automatique a donc changé formellement et tactiquement la manœuvre de l'infanterie. Cherchons la logique de cette évolution.

1° Contre le feu de l'arme automatique les formations denses sont trop vulnérables. Une subdivision (section, par exemple) d'infanterie qui attaque un ennemi pourvu de mitrailleuses ne peut, si elle est encadrée, se soustraire à la nécessité d'une progression « frontale », puisque son attaque est coordonnée avec celle d'autres subdivisions voisines. Elle « doit » donc avancer. Or, cette progression ne peut se faire qu'en adoptant des formations qui empêchent l'arme automatique adverse de faire valoir ses qualités techniques. D'où progression avec de grands intervalles et irrégulièrement. Grands intervalles qui font perdre à la mitrailleuse beaucoup de munitions et permettent surtout au fusilier une meilleure utilisation du terrain; irrégulièrement, parce que l'irrégularité du mouvement et des formations empêche la mitrailleuse « d'accrocher » sa gerbe et de faire un tir efficace en fauchant.

2° Partant, l'intervalle entre les hommes augmente ce qui doublerait le front de la section. Or, le commandement de cette « unité d'exécution des feux », déjà difficile lorsque

l'intervalle n'était que de 2 pas, devient quasi impossible avec un si large front. (Théoriquement 50 hommes à 5 pas d'intervalle.) De là le fractionnement en « groupes tactiques ». Le chef de section ne pouvant plus commander à 50 fusiliers, donne des « ordres » à des groupes. Et comme un groupe à grands intervalles se meut dans un secteur correspondant à peu près à celui de l'ancienne section, il ne peut être question de « juxtaposer » tous les groupes de la section, mais il en résulte un échelonnement en profondeur. La dislocation de la longue ligne, l'élévation du chef de groupe au rang de chef tactique et du chef de section à celui de commandant de plusieurs petites unités techniquement et tactiquement indépendantes vont permettre la manœuvre dans le cadre de la section, jusque-là réservée à la cp. Si l'on compare ces changements avec ce qui a été dit du feu et du mouvement, l'on voit que le mouvement a gagné en souplesse, mais que le feu a perdu en puissance, puisque la section nouvelle, dans l'échelonnement de ses groupes en profondeur, n'a plus, au même moment, tous ses fusils « en ligne ».

3° Conséquences : les formations diluées affaiblissent considérablement la puissance de feu et de choc. Or, au moment où la section, à la fin de son attaque, prépare l'assaut, il faut qu'elle ait encore assez de force de « pénétration » pour exploiter ses premiers succès sans être trop dépendante des autres échelons de la cp. Le même principe régit la cp. par rapport au bataillon. La mitrailleuse lourde paraît devoir compenser cette diminution de puissance de feu. Mais cette mitrailleuse, relativement peu mobile, a des tâches spéciales. Elle ne peut être schématiquement attribuée aux compagnies d'infanterie. Une partie de la cp. mitr. forme la réserve du cdt. de bat. En outre, la mitrailleuse lourde « n'agit que par son feu » et son manque de mobilité l'empêche de suivre de près l'infanterie qui passe à l'assaut. Ce serait d'ailleurs contraire à son utilisation technique.

Pour compenser la diminution de la puissance de feu des nouvelles formations, provenant d'un nombre moins grand de fusils, il a fallu remplacer l'homme par le matériel en introduisant l'arme automatique « légère » qui puisse réaliser

un grand débit de projectiles, et soit aussi l'arme des premiers échelons. Ainsi la mitrailleuse légère (ou fusil-mitrailleur) est devenue une arme de l'infanterie. Introduite dans l'armée française en 1916 déjà, elle devint le noyau de la plus petite unité : le groupe de combat d'un effectif de 12 à 16 hommes. Autour de l'arme automatique se groupent les « spécialistes » dont la tâche primaire est de la servir, de la ravitailler et de la couvrir. Les spécialistes ont le pistolet ou le mousqueton comme armement individuel. Le terme français de « voltigeur » désigne une équipe garantissant le fonctionnement de l'arme automatique. Les hommes de cette équipe sont armés différemment. L'un d'eux, le « grenadier-lanceur », a un pistolet et un mousqueton, un autre, le « grenadier V. B. » porte un fusil à tromblon ; les autres, dont le chef, le fusil à chargeur. Les caractéristiques du fusil-mitrailleur sont : le tir automatique, donc rapide et précis, son poids léger d'où grande mobilité, son volume réduit, permettant de dissimuler facilement l'arme. Enfin le mitrailleur peut tirer en marchant.

* * *

Le Règlement provisoire de manœuvre d'infanterie du 1er février 1920 (armée française) et les nouveaux règlements d'exercice allemands (H. Dv. Nr. I à V) de la Reichswehr approuvés le 26 octobre 1922 par le Général v. Seekt, montrent que la manœuvre formelle et tactique des unités de troupe de l'infanterie est régie par les mêmes principes. Mais les conceptions peuvent varier dans l'organisation technique de la cp. au double point de vue du nombre de groupes armés du fusil-mitr. et du nombre des autres spécialistes. Comme il a été dit au début, nous avons appliqué dans nos cours de répétition les nouveaux principes de combat, dérivés des conceptions prévalant à la fin de la guerre. Mais à notre troupe a été enseignée une tactique dont elle n'avait pas l'armement. Si nous n'avons pas encore le matériel perfectionné d'une armée moderne, c'est parce que le budget militaire ne le permet pas. Mais ce n'est pas une raison pour être pessimiste. Il faut avoir confiance. Le sérieux et la volonté avec lesquels cadres et troupe travaillent donnent la mesure

de cette confiance. D'ailleurs, si l'application des procédés de combat actuels a illogiquement précédé l'introduction de l'arme automatique, cette anticipation n'en facilitera pas moins dans une large mesure l'instruction future. Les essais de Wallenstadt sont un premier pas. Il ne nous appartient pas, en ce qui concerne notre armée, de parler d'un projet pouvant subir des modifications et n'ayant pas encore un caractère officiel. Nous avons simplement essayé de démontrer les raisons pour lesquelles l'arme automatique est devenue une arme de l'infanterie et pourquoi l'organisation et les procédés de combat de celle-ci ont été modifiés.

B.

Que devient le fusil ?

La dernière guerre paraît l'avoir quelque peu déprécié. A certaine époque l'emploi de l'arme individuelle devint presque inexistant. Phénomène naturel, puisque, dans une forte proportion, le feu de l'arme automatique a remplacé celui du fusil. Le fusil étant la seule arme de la cp. inf. au début de la guerre, on cherche à lui faire rendre le maximum. Cet effort se porte sur le tir individuel de précision. Mais la guerre se prolonge. Les cadres spécialisés dans l'instruction du tir disparaissent, les services d'instruction sont plus courts et le recrutement atteint des hommes plus jeunes, donc moins forts. A cela il faut ajouter que la guerre de tranchée, dès 1915, fait naître des procédés nouveaux (grenade, pistolet, fusil V. B., appareils lance-flammes, etc.). Partout on « spécialise » et le fusil n'est plus employé que par des hommes inaptes à la spécialisation et dont le tir est médiocre. Il ne faut donc pas s'étonner du discrédit dans lequel le fusil tomba. Dans un article intéressant, paru en janvier 1921 dans la « Revue d'infanterie » (périodique français), le commandant Roger étudie les causes de ce discrédit. Il l'attribue « non pas aux conditions de la guerre, mais bien au manque de préparation du combattant dans l'emploi de l'arme individuelle. C'est de 'incapacité de l'homme chargé de s'en servir qu'est née l'injuste appréciation portée contre cette arme, mais elle conserve bien et conservera longtemps une entière valeur ».

Les événements de 1918 sont caractérisés par la reprise de la guerre de mouvement, dès mars. Le soldat quitte la tranchée et l'emploi des engins que la guerre de tranchée avait créés tombe. Pistolets et grenades sont abandonnés pour reprendre le fusil, qui devient à nouveau le précieux auxiliaire de la mitrailleuse. Et l'on se rend compte qu'une poignée d'hommes, tirant avec précision, peut arrêter les lignes ennemies.

Pour notre armée la question intéressante sera de savoir dans quelle proportion le fusil-mitrailleur sera introduit dans la cp. inf. et dans quelle idée sera formé le groupement des petites unités. De cette proportion dépendra le rôle tactique du groupe armé uniquement du fusil.

Conclusion.

En 1923, on a beaucoup parlé de l'armement nouveau de notre infanterie. Il en est peut-être, çà et là, résulté quelque confusion en ce qui concerne le rôle du fusil par rapport à celui de l'arme automatique. Très naturellement, puisque tout projet non-officiel ne peut s'entourer de commentaires précis avant que sa réalisation découle d'essais concluants. Mais, à force de vanter la nouvelle arme, on risque de diminuer inconsciemment la valeur de l'ancienne. Le but de ces lignes a été d'essayer de démontrer : que si l'introduction du fusil-mitrailleur dans les groupes de l'infanterie est une nécessité tactique, notre excellent fusil garde toute sa valeur. Le tir individuel est notre sport national. Grâce au dévouement constant de nos sociétés de tir, notre armée de milices garde le degré de préparation au tir acquis pendant le service d'instruction. Le tir précis a été remis en honneur partout. La Reichswehr a été dotée d'une nouvelle instruction sur le tir pour le fusil, le mousqueton et la mitrailleuse légère (22 janvier 1921). La France a revisé son instruction sur le tir de 1905 et donné à son infanterie le « Règlement sur la pratique du tir » (1er septembre 1920) et une instruction sur l'armement et le matériel de tir.

Enfin, pour montrer l'intérêt que l'on a porté au tir au fusil au lendemain immédiat de la guerre, citons une circulaire

ministérielle (française) tirée de la Revue déjà citée et qui porte la date du 27 novembre 1919 :

« Le fusil, qui était autrefois l'arme principale du fantassin, servira non plus à l'exécution de tirs collectifs dirigés sur des objectifs relativement étendus, mais surtout à l'exécution de tirs individuels, déclanchés en général sur des buts plus ou moins fugitifs, de visibilité et de dimensions réduites. La nécessité s'impose, en conséquence, d'orienter nettement l'instruction du tir vers la recherche de la justesse plutôt que de la vitesse, cette dernière (quand il y aura lieu de l'exploiter) devant être demandée plus au principe mécanique du fonctionnement de l'arme qu'au dressage du tireur. L'instruction du tir de l'infanterie doit être nettement orientée vers la réalisation de ce qu'on a pu très justement appeler le « tir à tuer », lequel implique la nécessité d'un dressage minutieux et d'un entraînement au tir de précision. »

De cette circulaire, relevons les deux points essentiels :

1° Le souci de démontrer que l'arme automatique et le fusil, tout en ayant parfois des buts différents, en raison de leurs qualités techniques, collaborent intimement au point de vue tactique.

2° Le retour au tir de précision, qui avait subi le fléchissement que l'on sait.

La mitrailleuse légère est devenue une arme de l'infanterie, mais le fusil garde son rang. Il reste l'arme, par excellence, de notre fantassin. Le degré de préparation à la guerre de notre milice est en raison du degré d'entraînement au tir en dehors du service. Seul cet entraînement, régulier et tenace, qui a pour moyen le fusil et non l'arme automatique, permet à notre troupe de conserver l'aptitude au tir. Bien plus, dans l'armée suisse, le fusil est un symbole. Dans chaque foyer où bat un cœur de soldat et de patriote, il est la preuve matérielle de la grande confiance que le Pays témoigne à ses défenseurs. De la valeur du tireur de précision, les fêtes d'Aarau, en 1924, seront une nouvelle consécration.

Capitaine R. Masson.